

Impôt sur le revenu—Loi

depuis mon arrivée ici, en 1980, je n'ai pas vu d'autres ministres des Affaires des anciens combattants s'attaquer aussi rapidement aux nombreuses difficultés de nos anciens combattants, même de ceux de la guerre de 14-18.

J'ai été extrêmement surpris de voir qu'une des premières mesures que le ministre a présentées à la Chambre visait à remédier à une situation datant de la Première Guerre mondiale. De nombreuses délégations de la Légion canadienne ont comparu devant le comité des affaires des anciens combattants, au cours des années, pour faire corriger cette injustice. Le ministre l'a corrigée. J'ignore pourquoi ses prédécesseurs n'avaient pas réussi à le faire.

J'approuve le principe de la motion et je félicite le ministre pour le travail qu'il a accompli, mais cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas d'autres problèmes à régler.

Je voudrais aborder un problème qui défie la logique. Il s'agit d'une politique visant les Canadiens qui ont servi outre-mer pendant la guerre et qui, à la fin des hostilités, ont décidé de rester dans le pays où ils ont servi au lieu de retourner au Canada. Selon la loi, pour avoir droit à l'allocation d'ancien combattant, ces personnes doivent résider au Canada pendant 12 mois. Ce sont des gens qui ont fait de gros sacrifices, personnels et familiaux, et qui se sont portés volontaires pour se battre, non seulement pour le Canada, mais au nom des peuples libres du monde. Pendant qu'ils servaient dans ces pays, ils y ont rencontré leur conjoint, ils se sont mariés et ont élevé une famille. Un grand nombre d'entre eux ont atteint un âge où ils sont invalides et ont besoin d'une aide financière supplémentaire pour mener une vie aussi normale que possible.

Le ministère des Affaires des anciens combattants s'est dit prêt à aider ces personnes, mais avant cela, elles doivent quitter leur famille pour venir passer 12 mois au Canada afin de toucher des allocations en vertu de diverses lois. Ni ces anciens combattants ni moi-même comprenons la logique de cette politique. Je sais que le ministre comprend les difficultés de ces anciens combattants. Je crois qu'il est temps d'agir, mais je sais également que cela représente des dépenses pour le Trésor public.

J'ai fait une suggestion au ministre des Affaires des anciens combattants. Le Canada est très généreux pour les membres des Forces alliées qui ne sont pas Canadiens, mais qui résident au Canada pendant dix ans. Au bout de cette période de dix ans, ils ont droit, et à juste titre, aux prestations en vertu de notre législation sur les anciens combattants. J'ai suggéré au ministre de faire valoir au Royaume-Uni et aux autres pays européens que nous traitons leurs anciens combattants de façon très généreuse et que nous pourrions peut-être conclure une entente réciproque avec eux pour que les anciens combattants canadiens qui vivent dans ces pays soient traités aussi bien.

Je félicite le député de Hull—Aylmer de nous avoir fourni l'occasion d'examiner cette question importante. Cette motion mérite tout notre appui.

M. Don McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, car la motion proposée par le député de Hull—Aylmer (M. Isabelle) va tout à fait dans le sens des mesures que le gouvernement prend à l'égard des anciens combattants.

Le ministre actuel des Affaires des anciens combattants (M. Hees) passera probablement à l'histoire comme le plus populaire et le plus efficace de tous. J'ai l'immense plaisir et le grand honneur de le servir à titre de secrétaire parlementaire.

Lorsque je me rends dans des bureaux de la Légion et que je rencontre des membres d'unités de l'armée et de la marine, d'un bout à l'autre du pays, au nom du ministre, je n'entends que des louanges à l'endroit du ministre, et surtout relativement à la législation très avancée qu'il propose depuis deux ans.

• (1850)

Je suis membre à vie des anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation. Dans mon bureau de la Légion, à Winnipeg, chaque fois que je m'y rends, on m'interroge sur le ministre. C'est la même chose au bureau de la Légion de Charleswood, dans ma circonscription. On parle souvent de la législation proposée par le ministre.

Le ministre a fait deux annonces extrêmement importantes lorsqu'il est entré en fonction. Il a d'abord précisé que les anciens combattants étaient des Canadiens extrêmement spéciaux et qu'ils seraient traités comme tels par le ministère des Affaires des anciens combattants et par le gouvernement. Il a ensuite ajouté que la politique du ministère à leur égard se résumerait en trois mots, courtoisie, générosité et célérité. Le premier ministre (M. Mulroney) et, en fait, tout le gouvernement, ont apporté un appui inconditionnel à ces déclarations. Depuis lors, et je suis persuadé que tous les députés seront d'accord là-dessus, le gouvernement a respecté les engagements pris par le ministre des Affaires des anciens combattants en septembre 1984.

Il peut sembler facile aujourd'hui de prétendre que ce n'est pas grand-chose. Cependant, ce n'était certes pas le cas lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Ceux d'entre nous qui siégeaient dans cette enceinte au cours de la dernière législature ne se rappellent sûrement que trop bien à quel point les choses allaient mal au ministère. Croyez-le ou non, monsieur le Président, seules les Postes canadiennes faisaient l'objet de plus de plaintes. Cela vous montre à quel point la situation était précaire. En fait, elle était suffisamment grave pour forcer le gouvernement précédent à créer un comité indépendant d'enquête, chargé de remédier à la situation. Le nouveau gouvernement a supprimé ce comité, et il s'est retroussé les manches et s'est mis au travail au nom des anciens combattants du pays. Il a obtenu des résultats vraiment remarquables en moins de trois ans.

Les intéressés se plaignaient surtout, sans aucun doute, des retards dans le versement de leur pension. Certains anciens combattants devaient attendre jusqu'à cinq ans avant qu'on tranche définitivement leur cas, et ils avaient peu de chances d'obtenir une décision favorable. Grâce à notre gouvernement, on a réduit de moitié au moins ces retards et dans certains cas, des trois quarts. Personne ne veut plus entendre parler de statistiques, car les bonnes nouvelles n'intéressent personne, mais pourtant, les résultats que nous avons obtenus sont non seulement incroyables, mais également une source de fierté véritable pour tous ceux qui ont apporté leur contribution à cet égard.